Nations Unies S/PV.6590 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6590e séance

Mardi 26 juillet 2011, à 15 heures
New York

Président :	M. Berger	(Allemagne)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Bosnie-Herzégovine	Mme Hodžić
	Brésil	M. Rizzo
	Chine	M. Yang Zhiyu
	Colombie	Mme Escorcia
	États-Unis d'Amérique	Mme Germain
	Fédération de Russie	M. Zhdanov
	France	M. Beaumont
	Gabon	M. Lembouma
	Inde	M. Raguttahalli
	Liban	M. Ramadan
	Nigéria	Mme Aguwa
	Portugal	Mme Teixeira Coelho
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Day

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

11-43172 (F)





La séance est reprise à 15 h 5.

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République islamique d'Iran à participer à la présente séance.

Je rappelle aux orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à quatre minutes au maximum pour permettre au Conseil de mener à bien ses travaux avec diligence.

Je donne la parole au représentant du Kirghizistan.

M. Kydyrov (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat en cette période charnière où des manifestations populaires et de profonds changements politiques continuent de se produire au Moyen-Orient, alors que parallèlement aucun progrès tangible n'intervient dans le processus politique israélo-palestinien.

Le Moyen-Orient reste au centre de l'attention de la communauté internationale en raison des révolutions notoires qui secouent la région depuis peu. Malgré certaines différences indéniables, ces événements présentent de nombreux points communs. Les causes qui sont à leur origine sont liées à l'incapacité des gouvernements de s'adapter aux nouvelles conditions du développement social et d'engager des réformes véritables. Les peuples et les gouvernements de la région sont face à de gigantesques défis sociaux et politiques mais également à de nouvelles possibilités et de nouveaux horizons. Nous condamnons vigoureusement l'usage de la force contre les manifestants pacifiques et exhortons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue. Le Kirghizistan, qui a connu des transformations révolutionnaires similaires il y a peu, est convaincu que le dialogue et la réforme sont la seule manière de régler ces problèmes.

Le Kirghizistan appelle avec insistance à la reprise des négociations israélo-palestiniennes dès que possible. À cet égard, nous appuyons la déclaration du Quatuor pour le Moyen-Orient en date du 20 mai 2011, demandant aux parties de surmonter les obstacles actuels et de rependre les négociations bilatérales directes sans tarder. En revanche, nous déplorons qu'aucun accord concret ne soit ressorti de la dernière réunion en date du Quatuor, organisée le 11 juillet à Washington. Il est indispensable qu'une nouvelle réunion soit organisée le plus rapidement possible pour prendre des mesures énergiques en faveur du processus de paix. Nous estimons qu'il est capital que ce processus se poursuive pour trouver les moyens de parvenir à un règlement durable de la situation et de conclure un accord de paix qui garantisse la coexistence de deux États dans la paix et la sécurité, conformément aux paramètres qui ont déjà été définis et acceptés. Le Kirghizistan espère que le Quatuor jouera un rôle actif dans la recherche d'une solution acceptable par toutes les parties concernées.

Le Kirghizistan est favorable au règlement du conflit israélo-palestinien par la voie politique et diplomatique sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route du Quatuor pour le Moyen-Orient. Je voudrais faire observer que le moment de l'examen de la demande d'admission de la Palestine au nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies approche rapidement, après ample discussion de cette question aux niveaux officieux et officiel. À cet égard, le Kirghizistan considère qu'il est de la plus haute importance d'obtenir des progrès rapides dans le processus de paix et de surmonter la préoccupante impasse actuelle. Nous exhortons également les parties à faire la preuve de la fermeté de leur volonté et de leur attachement indéfectible à la paix et à éliminer tous les obstacles sur la voie de la reprise des pourparlers directs.

Pour nous, il est tout à fait évident que la poursuite de la construction des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie et à Jérusalem-Est ainsi que les annonces régulières de l'expansion de celles-ci, ne sont pas de nature à contribuer à un règlement rapide du problème, bien au contraire : comme nous avons pu le voir, à tout le moins, pendant les événements récents, elles engendrent des perturbations encore plus importantes, une escalade de la violence et la mort de nouveaux civils. Le Kirghizistan appuie la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité concernant Jérusalem et appelle à la cessation de toute implantation nouvelle de colonies israéliennes.

Pour terminer, je tiens à souligner que cela fait des décennies que les peuples du Moyen-Orient souffrent du fait des conflits et des affrontements. Le moment est venu de trouver un règlement définitif et global permettant de résoudre le conflit israélo-palestinien. Nous pensons que le maintien de la situation actuelle est absolument intolérable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Çorman (Turquie) (*parle en anglais*) : Pendant que le Conseil de sécurité tient ce nouveau débat public sur la situation au Moyen-Orient, une grande transformation est en train de s'opérer dans la région. Des notions universelles comme la liberté, l'égalité, la dignité, les droits de l'homme et la primauté du droit sont devenues les cris de ralliement de millions de personnes exigeant à bon droit un avenir plus juste et plus prometteur pour eux-mêmes comme pour leurs concitoyens. Il faudra sans doute du temps pour opérer un changement significatif et cela ne se fera pas nécessairement sans difficultés, mais ce processus de rénovation historique ne peut désormais être inversé, remis en question, ou perverti.

Or, tandis que ce grand bouleversement se poursuit, la question palestinienne, elle, n'avance pas. Des millions de Palestiniens, de Gaza, de Cisjordanie ou des camps de réfugiés de toute la région, continuent de subir un triste sort dont ils ne sont en rien responsables. C'est une anomalie qu'il convient de corriger d'urgence.

Le fait est que le conflit israélo-palestinien se trouve au cœur de bien des différends au sein de la région et ailleurs. La communauté internationale ne peut s'attendre à ce que cette dynamique positive de changement se maintienne au Moyen-Orient et en Afrique du Nord tant que la réalité quotidienne du peuple palestinien reste l'occupation et l'assujettissement.

Les événements récents et passés attestent des répercussions que peut avoir la situation du peuple palestinien bien au-delà de son aire géographique. Si nous voulons gagner les cœurs et les esprits, au sein du peuple arabe, et aider ce peuple à satisfaire ses aspirations, nous devons être capables de lui prouver notre détermination collective de faire le nécessaire pour une paix juste et viable dans la région, une paix qui ait un sens pour tous. C'est pourquoi il est primordial que la recherche d'un règlement durable et global ne passe pas au second plan derrière les événements de la région. Au contraire, elle doit redevenir la priorité.

Pour l'instant, il n'y a dans la région ni paix ni processus. Nous avons à la place une impasse qui n'a rien de rassurant ni de prometteur pour les Israéliens ou les Palestiniens. Les parties semblent diverger toujours davantage. Le Conseil de sécurité et le Quatuor se sont montrés incapables de se prononcer efficacement et de susciter un dialogue véritable.

Ce sont des solutions que veulent les gens, pas des discours creux. Dans l'ensemble, le sentiment qui prédomine est un sentiment d'abandon et d'incertitude, qui nourrit les rancœurs multiples, en particulier au sein des laissés-pour-compte. Dans l'ensemble, la situation ne laisse pas d'être inquiétante et évoque une poudrière.

La Turquie s'oppose à la violence quelle qu'en soit la forme et l'origine, qu'elle considère comme inadmissible et injustifiable. Nous pensons également qu'il n'y a d'autre solution qu'un règlement négocié. Toutefois, un dialogue véritable, inspirant confiance aux deux parties, ne saurait avoir lieu si les activités de peuplement se poursuivent, y compris à Jérusalem-Est occupée.

La dernière position en date adoptée par Israël sur la construction de plus de 300 nouveaux logements de colons est un exemple de plus de ses activités illégales en territoire occupé. Elle est, à ce titre, inadmissible et jette davantage encore la suspicion sur la sincérité d'Israël par rapport à l'évolution du processus de paix.

De nouveau, nous appelons Israël, sur la base des engagements qu'il a pris au titre de la Feuille de route, à cesser toute activité de peuplement et à reprendre les négociations directes avec le camp palestinien. Ce n'est pas beaucoup demander et c'est actuellement la seule façon de préparer la voie à l'avènement de la solution à deux États, fondée sur les principes bien établis d'une coexistence permanente entre Israël et la Palestine, côte à côte, en paix et en sécurité.

Les Palestiniens ont travaillé avec acharnement, ces deux dernières années, pour poser les fondements institutionnels de leur futur État. Par ses actes, l'Autorité palestinienne a prouvé sans le moindre doute qu'elle était prête à assumer tous les droits et les devoirs d'un État reconnu sur le plan international, alors même que la Palestine reste sous occupation et a besoin, par conséquent, du soutien international.

La Turquie estime qu'il est grand temps que la Palestine soit reconnue en tant que Membre à part entière de la communauté internationale, sur la base des frontières de 1967. La notion même d'une solution à deux États, qui remonte déjà à 1947, en est le fondement solide et évident. La communauté internationale ne doit pas faire la sourde oreille à l'appel légitime de la Palestine, qui souhaite être

traitée sur un pied d'égalité, ni plus ni moins, et pouvoir, enfin, être admise au rang des Membres à part entière de l'Organisation des Nations Unies. La Turquie travaillera avec la Palestine afin d'atteindre ces objectifs fondamentaux. En fin de compte, faute d'un processus de paix digne de ce nom, on ne peut attendre des Palestiniens qu'ils restent prisonniers de toute éternité de la volonté d'Israël.

La situation dans la bande de Gaza demeure une cause de grave préoccupation. Il est urgent d'améliorer la situation des Palestiniens de Gaza et il est impératif de s'atteler immédiatement à répondre aux demandes formulées par la population en ce qui concerne les travaux de reconstruction et de remise en état. La résolution 1860 (2009) doit être mise en œuvre intégralement. Les conditions dans lesquelles vit actuellement la population civile de Gaza sur le plan humanitaire et des droits de l'homme ne sont ni viables ni admissibles; de surcroît, elles ne sont dans l'intérêt d'aucune des parties concernées. L'escalade périodique des tensions entre les parties prouvent que la situation est, au mieux, précaire. Les méthodes minimalistes se réclamant de la diplomatie publique ne fonctionneront pas. Israël doit lever immédiatement le blocus illégal et inhumain qu'elle impose à Gaza.

Par ailleurs, la Turquie se félicite de l'accord scellant l'unité entre les Palestiniens. Cet événement de grande importance intervient au moment où toute la région a entrepris sa propre transformation démocratique. C'est donc un pas dans la bonne direction. Nous espérons que ce processus de réconciliation nationale pourra être mené à bien sous peu, avec la formation d'un Gouvernement pleinement représentatif élu démocratiquement qui mènera la nation palestinienne jusqu'aux prochaines élections libres et équitables.

La Turquie appelle les groupes palestiniens à se rallier au processus de réconciliation une fois pour toutes et à prendre part à la création d'un État palestinien destiné à coexister aux côtés d'Israël en paix et en sécurité. Au moment où les Palestiniens s'efforcent de rétablir l'harmonie dans leurs rangs, la communauté internationale doit également jouer un rôle positif en appuyant le processus et en n'en préjugeant pas l'issue.

Il y a plus d'un an qu'Israël a mené son attaque meurtrière contre le convoi humanitaire international qui faisait voile vers Gaza. Les forces israéliennes ont sauvagement tué neuf civils et blessé de nombreuses personnes. Les passagers ont été soumis à toutes sortes de mauvais traitements jusqu'à ce qu'ils quittent Israël. La Commission d'enquête créée par le Secrétaire général en vertu de la déclaration présidentielle S/PRST/2010/9 du 1er juin 2010 a achevé ses travaux. Le Président et le Coprésident ont préparé leur rapport, qui est maintenant scellé et attend d'être remis au Secrétaire général.

Nous avons offert à Israël un moyen de se sortir de cette situation. Il doit présenter des excuses et payer des indemnités. Les relations entre la Turquie et Israël ne se normaliseront pas tant que les Israéliens n'auront pas fait ce que l'on attend d'eux. La Turquie restera activement saisie de cette question jusqu'à ce que justice soit faite.

Pour terminer, je tiens à réitérer une nouvelle fois le ferme appui de la Turquie à l'instauration d'une paix juste, durable et globale dans la région sur la base de la solution des deux États, mais aussi sa volonté d'aider ses frères et sœurs palestiniens à réaliser leur objectif longuement retardé, à savoir la création d'un État de Palestine viable, pacifique et prospère.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Nishida (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président de nous donner l'occasion de nous pencher sur la situation au Moyen-Orient. Je remercie M. Serry de son exposé détaillé. Je remercie également l'Ambassadeur Mansour et l'Ambassadeur Prosor de leurs déclarations.

Le Japon appuie fermement la solution des deux États, qui permettrait à Israël et à un État palestinien de vivre côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle. Le Japon soutient la vision selon laquelle les frontières, dans le cadre de la solution des deux États, seront délimitées par des négociations et fondées sur les frontières de 1967, avec des échanges convenus d'un commun accord, de manière à assurer une coexistence pacifique entre un État palestinien viable et Israël dans des frontières sûres et reconnues. La solution des deux États permettrait aux Palestiniens d'exercer leur droit de créer un État indépendant, à Israël de jouir d'une sécurité considérablement renforcée, et aux deux parties d'établir une coopération véritable pour œuvrer à leur prospérité mutuelle.

La solution des deux États ne peut être réalisée que par le biais de négociations sincères. Le Japon

encourage les deux parties à reprendre les négociations directes en coopération avec la communauté internationale. Le Japon appuie fermement le discours prononcé par le Président Obama en mai, qui a jeté les bases de la reprise des négociations. Nous invitons les deux camps à coopérer avec les États-Unis et la communauté internationale et à prendre les mesures nécessaires pour créer des conditions propices à la reprise des négociations directes.

Le Japon ne reconnaîtra aucune mesure unilatérale qui préjuge de l'issue des négociations sur le statut final. Les deux parties doivent honorer les obligations qu'elles ont contractées en vertu des accords antérieurs, en particulier la Feuille de route. Nous demandons une nouvelle fois à Israël de geler toutes ses activités de colonisation en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Dans le même temps, nous prions l'Autorité palestinienne de poursuivre ses efforts en vue d'améliorer la sécurité, de respecter l'engagement qu'elle a pris de renoncer à la violence et de combattre l'incitation. Le Japon appuie fermement les initiatives d'édification de l'État de l'Autorité palestinienne, et il continuera de lui fournir une aide à cette fin.

Le Japon demeure préoccupé par la situation humanitaire dans la bande de Gaza. Nous lançons un nouvel appel à la pleine mise en œuvre de la résolution 1860 (2009). Le Japon suit de près les efforts déployés par les Palestiniens pour mettre en place un gouvernement unifié qui s'efforcera de concrétiser la solution des deux États.

Pour terminer, je réitère notre appel aux parties afin qu'elles fassent tout leur possible pour reprendre les négociations directes. Le Japon, de concert avec la communauté internationale, continuera de déployer des efforts pour contribuer à l'instauration d'une paix juste et globale dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

M. Omaish (Jordanie) (*parle en arabe*) : Le peuple palestinien aspire depuis des décennies à jouir des mêmes droits politiques, économiques et sociaux que le reste du monde, le plus important étant son droit à la souveraineté sur son territoire national, à la liberté et à la dignité. Les Palestiniens ont un droit fondamental universellement reconnu, celui de créer un État indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967.

La Jordanie met en garde contre le conflit, la guerre et l'anarchie que peut provoquer l'intransigeance d'Israël pour ce qui est de régler la question palestinienne. Israël continue de tergiverser et de gâcher les occasions d'instaurer la paix. Il doit revenir à une vision pragmatique, pratique et clairvoyante exempte de paradoxes idéologiques, qui ne peuvent que nuire à la situation et qui ont des effets néfastes sur la paix et la sécurité internationales. Il faut du courage pour prendre des décisions difficiles. La Jordanie appelle donc à une reprise rapide des négociations directes en vue d'un règlement définitif de la question palestinienne.

Cependant, la Jordanie estime que les négociations resteront vaines tant que les activités de colonisation se poursuivront. Israël doit également adopter une position claire et précise vis-à-vis du processus de paix. La Jordanie est profondément préoccupée par les violations commises par Israël dans les territoires arabes occupés et par ses tentatives de judaïsation de ces territoires, qui auront une incidence négative sur les lieux saints de Jérusalem-Est. Sur la base du rôle actif que nous jouons dans la préservation des lieux saints chrétiens et musulmans dans les territoires occupés, nous prions la communauté internationale d'intervenir pour mettre fin à ces violations et au processus de judaïsation. Nous demandons également qu'il soit mis fin aux souffrances des prisonniers et des détenus palestiniens qui languissent dans les prisons israéliennes.

Nous nous félicitons de la signature récente de l'accord de réconciliation nationale palestinienne. C'est un pas dans la bonne direction sur la voie de la réunification palestinienne. Cette initiative répond aux attentes du peuple palestinien, qui souhaite que ses dirigeants soient unis et responsables afin de pouvoir concrétiser son aspiration à la création d'un État indépendant. La Jordanie prie la communauté internationale d'œuvrer à la levée de l'embargo et du blocus illégaux appliqués à la bande de Gaza. Une communauté internationale qui met l'accent sur la jouissance des droits de l'homme, la liberté et la dignité ne peut rester silencieuse devant le châtiment collectif infligé à une région tout entière.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Malaisie.

Mme Zainul Abidin (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de ce que votre délégation préside le Conseil.

J'associe ma délégation aux déclarations faites par l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés et par le Kazakhstan au nom de l'Organisation de la Coopération islamique.

Ici, à l'Organisation des Nations Unies, nous sommes habitués à vivre des étapes importantes et à marquer de grands événements. La création de l'Organisation des Nations Unies a marqué elle-même la fin de la Deuxième guerre mondiale et le début de la paix mondiale – la première de ses nombreuses étapes importantes. Mais certains de ces événements historiques sont de tristes jalons de notre civilisation. Le mois dernier, nous avons vécu un autre événement du même genre : l'occupation militaire étrangère la plus longue – juin 2011 ayant marqué le quarante-quatrième anniversaire de l'occupation des territoires palestiniens par Israël.

Quarante-quatre ans est une longue période passée à subir le joug d'un autre, surtout de nos jours. Des pans de territoires qui formaient alors la Palestine sont aujourd'hui confisqués et leurs habitants expulsés. La construction et l'extension des colonies de peuplement et du mur de séparation, la destruction des maisons et de l'infrastructure palestiniennes et la révocation du droit de résidence à Jérusalem-Est participent toutes des politiques et pratiques illégitimes israéliennes conçues pour remplacer les habitants et effacer l'histoire. Ces actions non seulement sont illégales, mais rendent la solution des deux États plus éloignée que jamais.

Le mois dernier a aussi marqué le quatrième anniversaire du bouclage inhumain de Gaza par Israël. Les conditions de vie des 1,6 million d'habitants de Gaza continuent de nous préoccuper. Parce qu'ils dépendent de l'aide internationale, les habitants de Gaza sont privés à cause du bouclage de leur droit de vivre dignement. Le 31 mai 2010, neuf morts sont venus s'ajouter aux 1 400 personnes et plus tuées suites à l'agression militaire israélienne depuis le fin de 2008. Ces neuf morts sont les militants humanitaires tués dans les eaux internationales, messagers des actions de secours destinées à atténuer les souffrances de la population de Gaza. À cet égard, nous demandons instamment à Israël de mettre pleinement en œuvre la résolution 1860 (2009) et de lever complètement le bouclage illégal, forme de punition collective interdite par le droit international.

Il est aujourd'hui plus qu'impératif de résoudre ce problème de manière équitable. Les parties concernées doivent s'efforcer d'être des parties honnêtes dans le processus de paix, de peur d'avoir à subir encore longtemps cette intenable situation. À cette fin, la création d'un État de Palestine indépendant, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël en paix et en sécurité, conformément aux paramètres établis par les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003), 1850 (2008), le mandat de la Conférence de Madrid, notamment le principe de la terre contre la paix, l'Initiative arabe de paix et le Feuille de route, est extrêmement importante s'agissant de régler la question palestinienne, qui est au centre du conflit arabo-israélien depuis plus de 60 ans.

La Conseil de sécurité est tenu, en vertu de son mandat, de faire tout ce qui est nécessaire pour veiller à la mise en œuvre de ses propres résolutions. Nous devons faire en sorte que toutes les parties reprennent les négociations. Se contenter de moins reviendrait à tourner en ridicule l'Organisation même dont nous voulons qu'elle soit respectée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouganda.

M. Kafeero (Ouganda) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, d'organiser ce débat public. Je remercie aussi le Coordonnateur spécial et Représentant personnel du Secrétaire général, M. Robert Serry, de son exposé.

Aujourd'hui, les parties israélienne et palestinienne, ainsi que la communauté internationale, ont atteint un tournant décisif. Il est regrettable que malgré les efforts des deux parties et le soutien d'acteurs régionaux et internationaux, aucun progrès tangible n'ait été enregistré et que le processus de paix soit toujours bloqué. Ma délégation nourrissait l'espoir que les récentes réunions du Quatuor et de la Ligue des États arabes, ce mois-ci, permettraient aux négociations directes de reprendre et qu'elles aboutiraient à la mise en place d'un cadre convenu.

Il s'agit d'un moment décisif. Les qualités d'homme d'État des dirigeants israéliens et palestiniens sont mises à l'épreuve. Si l'appui de la communauté internationale est fondamental, la responsabilité première s'agissant de négocier et de réaliser une paix globale et durable incombe aux parties israélienne et palestinienne. L'Ouganda appelle de nouveau les deux parties à reprendre d'urgence les négociations et à trouver le courage nécessaire pour prendre des décisions hardies, en gardant à l'esprit

qu'on ne peut étouffer plus longtemps les aspirations légitimes des Palestiniens à créer un État et qu'il faut répondre aux préoccupations légitimes de sécurité exprimées par Israël.

Ma délégation reste vivement préoccupée par l'approbation donné récemment par Israël à la construction de nouveaux logements, et appelle une fois de plus à un gel total de toute activité de peuplement.

Nous félicitons les dirigeants palestiniens des efforts qu'ils déploient pour créer leur État et pour honorer leurs obligations en vertu de la Feuille de route, en particulier dans les domaines de la sécurité et du développement économique. Nous nous félicitons aussi de leurs efforts visant à forger l'unité et la réconciliation.

Nous restons préoccupés par la situation humanitaire à Gaza et les entraves persistantes à la circulation des biens et des personnes à destination et en provenance de Gaza. Nous demandons à Israël de lever le bouclage de Gaza et nous appelons encore une fois toutes les parties à mettre pleinement en œuvre la résolution 1860 (2009).

Pour terminer, ma délégation souhaite souligner que la situation actuelle est intenable. Nous encourageons les parties israélienne et palestinienne, avec l'appui de la communauté internationale et du Conseil de sécurité en particulier, à sortir de l'impasse actuelle et à œuvrer à la réalisation de la solution des deux États, dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et de la prospérité de leurs peuples.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Islande.

M. Gunnarsdóttir (Islande) (*parle en anglais*) : L'Islande appuie énergiquement un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien et la solution des deux États. Depuis le lancement du processus d'Oslo il y a près de 20 ans, nous avons fait le pari que le processus de paix aboutirait à ce résultat, et qu'il rendrait possible une paix globale dans l'ensemble de la région, comme le prévoit l'Initiative arabe de paix.

Aujourd'hui, pourtant, le processus de paix est dans une impasse totale. Si l'Islande exhorte les parties à retourner à la table des négociations, nous pensons qu'il est temps que la communauté internationale s'implique plus ouvertement. Les Nations Unies ont joué un rôle historique dans la création de l'État d'Israël, et ce pourrait être le moment approprié pour l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de s'impliquer de nouveau aux fins de résoudre la question palestinienne.

Si les Palestiniens décident de porter la question directement devant l'Assemblée générale, l'Islande est prête à les appuyer. Cela a été clairement affirmé par le Ministre islandais des affaires étrangères lorsqu'il a rencontré le Président Abbas et le Ministre des affaires étrangères Al-Malki lors de sa visite à Ramallah au début de ce mois. À ce moment, notre ministre a déclaré que l'Islande appuierait une résolution sur la création d'un État palestinien sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi qu'une résolution sur la qualité de Membre à part entière de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies, si les Palestiniens décidaient de chercher à obtenir le vote de ces résolutions en automne.

La position de l'Islande est que le fait de chercher à faire reconnaître un État palestinien n'est pas inconciliable avec le souhait de trouver un règlement négocié du conflit. Cela pourrait être, bien au contraire, le moyen de stimuler des négociations sérieuses. Il est nécessaire de remédier à l'asymétrie du pouvoir entre les deux parties, ce qui ne peut intervenir que par le biais d'une participation plus déterminée de la communauté internationale, notamment en insistant sur le droit international applicable à l'occupation.

À défaut de solution politique, il faut améliorer la situation sur le terrain. Tout d'abord, nous joignons notre voix à celles qui, de par le monde, demandent au Gouvernement israélien de lever immédiatement le bouclage de Gaza. Les points de passage légitimes actuellement fermés et les voies d'acheminement des biens à destination et en provenance de Gaza doivent être rouverts pour permettre d'atteindre le niveau d'importations et d'exportations d'avant le bouclage. Les autorités israéliennes doivent en particulier libéraliser le marché des barres d'acier et du ciment.

La décision du Gouvernement israélien de poursuivre ses activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, est incompatible non seulement avec ses obligations en vertu du droit international, mais aussi avec la Feuille de route. Nous notons que cette activité illégale se poursuit et que le recours à la violence, les destructions de maisons et les expulsions par la force dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, restent un sujet de grave préoccupation. La communauté internationale doit veiller à ne pas

envoyer des messages pouvant faire croire qu'elle s'accommode des activités de peuplement illégales en cours. On ne doit pas récompenser les faits accomplis sur le terrain, qui sont une violation du droit international et une entrave à la solution des deux États. Les colonies de peuplement sont réversibles.

L'Islande tient aussi à exprimer sa préoccupation au sujet de la violence accrue des colons contre les Palestiniens, notamment leur politique dite du prix à payer. C'est une évolution très inquiétante et Israël a l'obligation de faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir cette violence et, lorsqu'elle a lieu, de veiller à ce que ses auteurs répondent de leurs actes.

Enfin, l'Islande se félicite de l'accord de réconciliation entre le Fatah et le Hamas et de leur intention de former un gouvernement intérimaire pour préparer les élections présidentielles et législatives en Palestine. Nous exhortons les parties palestiniennes à tenir compte des appels de leur propre peuple à œuvrer à la réalisation de l'accord et à s'unir dans leur recherche d'un règlement pacifique du conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : C'est pour moi un honneur de faire cette déclaration au Conseil de sécurité au nom des États membres du Groupe arabe. Premièrement, toutefois, je voudrais dire que nous appuyons la déclaration prononcée par le Représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à celle qui sera faite par le Représentant du Kazakhstan au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

La réunion atteste l'importance que la communauté internationale attache aux droits légitimes du peuple palestinien, qui souffre depuis plus de 60 ans de l'occupation, des pratiques israéliennes, du refus d'Israël de se conformer aux accords internationaux qu'il a signés et de son mépris de toutes les résolutions internationales.

Les peuples et les États de la région fondent de grands espoirs sur la capacité de la communauté internationale d'assumer ses responsabilités politique, juridique et morale en ce qui concerne la restitution des territoires arabes occupés, mettant ainsi fin à l'intransigeance et à l'arrogance israéliennes et contraignant Israël à se conformer aux résolutions constitutives de la légalité internationale, notamment aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Israël s'obstine à ignorer ces résolutions en poursuivant ses mesures et pratiques illégales et agressives dans les territoires palestiniens occupés, notamment à Jérusalem-Est et dans les environs, afin de modifier la situation, la nature et la composition démographiques. Cela s'ajoute au fait qu'Israël, Puissance occupante, continue de violer le droit et les règles internationales en matière de droits de l'homme.

Ces pratiques prouvent que les discours sur l'existence d'un partenaire israélien réellement désireux de parvenir à la paix sont de simples chimères. Ces pratiques et politiques et les déclarations de ses représentants prouvent aussi sans l'ombre d'un doute qu'Israël s'emploie par tous les moyens à saper tous les efforts internationaux visant à relancer les pourparlers de paix fondés sur la solution des deux États sur la base des frontières du 4 juin 1967.

Par ailleurs, toutes les pratiques israéliennes, notamment les campagnes continues et accrues pour construire rapidement des milliers de logements et sa démolition persistante de propriétés et bâtiments palestiniens attestent ses visées expansionnistes et contredisent les propos du Gouvernement israélien selon lesquels il souhaite relancer le processus de paix et s'orienter vers la solution des deux États.

La situation qui règne dans la bande de Gaza est une autre illustration des violations commises par Israël de la résolution 1860 (2009) et de son mépris de la Quatrième Convention de Genève de 1949. Alors que l'oppressif blocus israélien entre dans sa cinquième année, les civils palestiniens continuent de subir un châtiment collectif, qui entraîne une pauvreté accrue et une dégradation grave de la situation économique, sociale et humanitaire à Gaza.

Il n'est donc pas étrange que le blocus soit à l'origine de statistiques terrifiantes, notamment une augmentation du chômage qui s'élève maintenant à 65 %. De même, les raids menés de temps à autre par les forces aériennes israéliennes – malgré le fait que ces incursions enfreignent les règles les plus fondamentales du droit international, qui interdit ces attaques contre des zones peuplées de civils – équivalent à des actions terroristes contre le peuple Palestiniens sans armes.

La communauté internationale doit faire clairement savoir à Israël qu'il lui faut lever le blocus et ouvrir les points de passage immédiatement, sans interruption et sans conditions, afin de permettre l'accès de l'aide humanitaire, des matériaux de

construction et des biens et la circulation des personnes. Israël doit également être puni de sa persistance à violer le droit international, notamment le droit international et le droit des droits de l'homme. Il doit rendre compte des crimes de guerre qu'il a commis jusqu'à présent, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme qu'il commet contre les Palestiniens sans armes, crimes et violations dont les auteurs doivent être poursuivis en justice.

Le Groupe arabe exige que le Conseil de sécurité prenne toutes les mesures possibles pour faire pression sur Israël afin qu'il applique la résolution 497 (1981), qui demande le retrait par Israël du Golan syrien occupé aux frontières du 4 juin 1967. Il réaffirme également que les mesures prises par Israël pour changer la situation juridique, physique et démographique dans le Golan sont considérées comme nulles et non avenues et sans fondement juridique, aussi bien que contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies.

Le Groupe arabe exige également qu'Israël mette fin à ses violations continues de la souveraineté libanaise et à ses violations du territoire, de l'espace aérien et des eaux territoriales du Liban. Le Groupe exige également le retrait total par Israël de la partie nord du village d'Al-Ghajar, des fermes de Cheba'a et des collines Kfar Shouba.

Un règlement global du conflit arabo-israélien – une solution juste, globale et durable – ne peut être trouvé qu'en appliquant les résolutions pertinentes constitutives de la légitimité internationales, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008) du Conseil. Il doit aussi se fonder sur les principes de la Conférence de paix de Madrid, notamment le principe de la terre contre la paix, sur l'Initiative de paix arabe et la feuille de route telle qu'approuvée par le Quatuor.

Le Groupe arabe affirme son plein appui aux efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour devenir Membre de l'ONU à la prochaine session de l'Assemblée générale, conformément à ce qui a déjà été confirmé à la réunion du Comité ministériel de l'Initiative de paix arabe tenue à Doha le 14 juillet.

Cela fait plus de 60 ans qu'Israël persiste à défier la communauté internationale. Il est allé trop loin dans la mise en œuvre de ses politiques illégales et unilatérales, tandis que cela fait plus de 60 ans que le peuple palestinien remet au lendemain ses rêves et aspirations année après année, vivant dans l'attente et l'espoir d'édifier un foyer national qui les accueillera tous.

Cela fait 60 ans que les exigences du peuple palestinien et nos exigences ont été exprimées clairement. Ce dont nous avons le plus besoin, c'est que les résolutions de l'ONU, y compris celles du Conseil de sécurité, soient appliquées et que les Palestiniens exercent leur droit à l'autodétermination et à mener une vie libre, indépendante et digne dans un État indépendant et souverain ayant Jérusalem-Est comme capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nicaragua.

M. Rosales Díaz (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : En tant que membre du Mouvement des pays non alignés, le Nicaragua s'associe pleinement à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Égypte en sa qualité de Président de notre Mouvement.

Le Nicaragua réaffirme une fois de plus sa vive condamnation de l'occupation illégale par Israël de tous les territoires palestiniens, syrien et libanais et exige son retrait immédiat de ces territoires. Nous condamnons les politiques et pratiques israéliennes de construction et de non démantèlement des colonies, ainsi que le blocus inhumain de Gaza, la politique de fractionnement de la Cisjordanie et d'autres territoires palestiniens.

Le Conseil de sécurité se réunit à la veille d'un tournant historique, qui doit nous amener à traduire en une réalité incontournable l'existence d'un État palestinien reconnu et pleinement accueilli au sein de notre Organisation, mettant ainsi finalement en œuvre toutes les dispositions de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale qui appelle justement à la création de deux États en Palestine, l'un arabe, l'autre juif.

De fait, il n'est plus possible de laisser subsister la logique du déni de l'existence même d'un État palestinien. Depuis que la révolution de 1979 a triomphé, le Nicaragua jouit d'une position privilégiée pour témoigner de la lutte du peuple palestinien et des concessions considérables faites par la Palestine, auxquelles Israël a répondu sans vergogne par de nouvelles activités illégales de peuplement, de nouvelles humiliations, d'autres morts, d'autres assassinats systématiques de responsables palestiniens,

de nouvelles destructions de logements et de nouvelles spoliations, y compris à Jérusalem-Est.

En bref, nous avons assisté à une politique dont le but est véritablement d'encercler le peuple palestinien – une politique appuyée par une détermination tacite de la part des Israéliens de dénier leur humanité même à tous les citoyens palestiniens.

Pour toutes ces raisons, le Nicaragua rappelle qu'il est nécessaire de mettre fin immédiatement à l'impunité dont jouit Israël et qui est cautionnée, de manière irresponsable, par le Conseil de sécurité, et plus particulièrement du fait de l'exercice aveugle du droit de veto par ceux qui sont devenus les principaux complices d'Israël.

Le moment est venu pour le Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités et d'exiger d'Israël qu'il s'engage en faveur de la paix. Il faut cesser de menacer d'utiliser le veto et la communauté internationale doit renoncer à la rhétorique pour prendre des mesures concrètes.

À cet effet, le Nicaragua appelle le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale à reconnaître l'État de Palestine sur la base des frontières de 1967. C'est là le seul moyen d'instaurer une paix stable et durable qui permettra aux deux peuples de réellement jouir de tous leurs droits, en faisant cesser une fois pour toutes une injustice inacceptable et inexplicable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant Du Pakistan.

M. Raza Bashir Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Je voudrais adresser, au nom du peuple et du Gouvernement pakistanais, nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement norvégiens et leur exprimer notre compassion suite aux horribles actions terroristes commises vendredi. Des actes aussi vils ne font que renforcer notre détermination à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Nous nous associons à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés et à la déclaration que va prononcer le Représentant permanent du Kazakhstan au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Le Pakistan considère que le moment est venu de trouver une solution durable au conflit israélo-palestinien, sur la base de deux États indépendants et souverains vivant côte à côte dans la paix.

Les progrès accomplis par l'Autorité palestinienne dans la mise en place d'institutions nationales est de bon augure pour la paix. De nombreuses sources indépendantes ont confirmé que l'accession de la Palestine au statut d'État en septembre 2011 est un objectif réalisable. Cela a été reconnu dans les rapports de nombre d'organes internationaux et mentionné dans de précédentes déclarations du Quatuor pour le Moyen-Orient. Le recul relatif de la violence dans la région constaté récemment a également contribué à renforcer les conditions indispensables à une paix durable. Il est dans l'intérêt de chacun d'entre nous de reconnaître et de consolider les avancées réalisées par la Palestine car il s'agit d'une occasion rare d'instaurer une paix durable dans la région.

Les progrès accomplis en Palestine ne peuvent être soutenus que par un engagement actif de la part de la communauté internationale. Pour établir une paix durable au Moyen-Orient, le Conseil de sécurité et le Quatuor pour le Moyen-Orient doivent honorer leurs engagements pris de longue date de parvenir à un règlement définitif et travailler de concert pour atteindre cet objectif. Le cadre de référence bien connu du processus de paix au Moyen-Orient fournit des lignes directrices en vue d'instaurer la paix au Moyen-Orient. Bien que notre objectif soit clair et que les paramètres soient approuvés de manière quasi-unanime, le Conseil de sécurité et le Quatuor pour le Moyen-Orient semblent de moins en moins capables d'agir. Cela n'augure rien de bon pour la région. Leur inaction risque de laisser passer l'occasion qui se présente d'instaurer la paix et condamner la région à de nouveaux cycles de violence et de méfiance.

Les obstacles à la paix au Moyen-Orient ne sont pas uniquement imputables à l'inaction de la communauté internationale, mais sont ancrés dans la politique expansionniste d'Israël, caractérisée par la recherche et la construction de nouvelles zones de peuplement. Nous sommes extrêmement préoccupés par l'autorisation accordée récemment de construire de nouvelles zones de peuplement à Jérusalem occupée, à Bethléem et à Naplouse. La démolition d'habitations et de structures appartenant à des Palestiniens à Jérusalem-Est et dans la vallée du Jourdain a entraîné le déplacement de nombreuses familles palestiniennes.

Les activités de peuplement constituent une violation flagrante du droit international et doivent être considérées comme telles. Chacune de ces colonies pose un obstacle majeur à la paix. Israël doit cesser de construire de nouvelles colonies et de faire de ses activités de peuplement un instrument politique dans le cadre du processus de paix. Les activités de peuplement et le processus de paix ne peuvent avancer ensemble.

La poursuite du blocus de Gaza par Israël n'est ni acceptable ni viable. Nous appelons à la pleine mise en œuvre de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. La vie ne peut reprendre son cours normal à Gaza si la liberté de mouvement des personnes et des biens, y compris des matériaux de construction indispensables, n'est pas garantie. Nous espérons qu'Israël facilitera l'achèvement des projets de reconstruction, notamment ceux entrepris par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Le Pakistan est favorable à l'instauration d'une paix durable pour tous les habitants du Moyen-Orient, quelle que soit leur religion, leur ethnie ou leur nationalité. Le cadre de la paix au Moyen-Orient est décrit en détail dans les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008); le mandat de la Conférence de Madrid; l'Initiative de paix arabe; et la Feuille de route du Quatuor. Il est impératif de rassembler et de conserver la volonté nécessaire à la mise en œuvre de ce cadre.

Nous espérons que le Conseil de sécurité et le Quatuor pour le processus de paix au Moyen-Orient s'engageront résolument auprès des parties concernées afin de concrétiser l'objectif commun de la communauté internationale, à savoir la création d'un État de Palestine indépendant, souverain et viable, avec Al-Qods Al-Sharif pour capitale, vivant côte à côte et dans la paix avec tous ses voisins. Le Pakistan approuve et appuie cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Valero Briceňo (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela se félicite de l'exposé de M. Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne.

Nous nous associons à la déclaration faite par l'Ambassadeur Maged Abdelaziz, Représentant permanent de la République arabe d'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés.

M. Maxwell Gaylard, Coordonnateur des Nations Unies pour les activités humanitaires et de développement dans le territoire palestinien occupé, a récemment prévenu que des milliers de Bédouins risquaient d'être touchés par les démolitions exécutées par le Gouvernement israélien, en cours à Jérusalem, en vue d'étendre les colonies de peuplement illégales destinées à des citoyens israéliens. Selon M. Gaylard, davantage de logements ont été démolis cette année qu'en 2009 ou 2010, privant ainsi de toit des réfugiés qui vivaient dans cette zone depuis 1948.

Cette situation préoccupante risque de provoquer le déplacement de 80 % des Bédouins qui vivent dans cette zone. En outre, des milliers de familles palestiniennes se retrouvent forcées de quitter leurs zones de résidence. Il faut condamner l'expansion des colonies de peuplement israéliennes illégales, la multiplication des démolitions de logements et l'interdiction de nouvelles constructions palestiniennes. Ces actes illégaux et inhumains perpétrés impunément par la Puissance occupante, et qui constituent des exemples flagrants de l'apartheid imposé par le Gouvernement israélien, mettent en évidence l'inaction de ce Conseil.

Conformément au droit à l'autodétermination des peuples, il est demandé de reconnaître immédiatement l'État palestinien et de l'admettre à l'Assemblée générale des Nations Unies comme membre de plein droit. Ma délégation souhaite réaffirmer le droit qu'ont les peuples à décider en toute souveraineté de leur destin. Le Venezuela demande de nouveau au Gouvernement israélien de respecter pleinement les dispositions de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre dans les territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est et le reste des territoires arabes occupés.

Bradley Burston, éditorialiste au journal israélien *Haaretz*, a indiqué que :

> « Rien ne délégitime aussi efficacement Israël, ni ne le fait autant passer pour un État insensible, que le siège de Gaza ».

Bien entendu, la délicate situation humanitaire dont souffrent les Palestiniens dans la bande de Gaza est déplorable. Le blocus imposé à cette zone est inhumain et illégal, tout comme l'est le mur construit par Israël dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est et ses environs.

Le comportement compulsif de la Puissance occupante à l'égard des citoyens palestiniens qui pâtissent des violations les plus patentes de leurs droits fondamentaux est inacceptable. La République bolivarienne du Venezuela exige catégoriquement, une fois encore, la levée totale et immédiate de ces mesures inhumaines, illégales et unilatérales.

Le Venezuela exprime sa préoccupation devant les graves incidents survenus dans le Golan syrien occupé, le 15 mai et le 5 juin derniers, au cours desquels des soldats israéliens ont massacré de nombreux citoyens palestiniens qui manifestaient pacifiquement contre l'occupation. Le Venezuela exige de nouveau qu'Israël se retire de ce territoire, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. De même, nous demandons de nouveau à l'État d'Israël de respecter la souveraineté du Liban, et d'éviter un nouveau conflit semblable à celui qui a eu lieu en juillet 2006.

Mon pays prône des valeurs de liberté, d'indépendance et de souveraineté, qu'il faut continuer de consolider afin d'instaurer la paix entre les peuples. Répétons-le une nouvelle fois : sans justice, il n'y a pas de paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Kim Yong Song (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait tout d'abord remercier M. Robert Serry de l'exposé détaillé qu'il nous a présenté ce matin. Ma délégation s'aligne aussi sur la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Égypte au nom des États membres du Mouvement des pays non alignés.

Le règlement de la question palestinienne au Moyen-Orient figure au premier rang des efforts déployés pour garantir la paix et la sécurité dans la région. C'est pourquoi la communauté internationale continue de se pencher sur la question palestinienne et de s'efforcer d'y trouver une solution.

Je tiens notamment à souligner un fait positif qui pourrait avoir un effet décisif sur le règlement de la question palestinienne, avec le ferme appui de la communauté internationale. Il convient de noter que la lutte du peuple palestinien pour créer un État indépendant et souverain a pris plus d'importance que jamais auparavant. C'est le peuple palestinien qui doit détenir la clef de la victoire dans cette lutte, car il ne fait aucun doute que l'unité des Palestiniens eux-mêmes est déterminante. L'adoption au mois de mai d'un accord de réconciliation entre les forces politiques palestiniennes permettra assurément de renforcer l'unité du peuple palestinien et d'encourager fermement leur lutte pour un État indépendant et souverain.

En dépit de ces avancées positives, le processus de paix au Moyen-Orient continue à se heurter à des obstacles et des défis. Israël ne s'est pas retiré des territoires occupés palestiniens et arabes, malgré les dénonciations de la part de la communauté internationale. Israël a continué d'étendre ses colonies de peuplement à Jérusalem-Est et dans les territoires arabes, faisant fi des demandes de la communauté internationale. La construction des colonies fait partie des efforts ambitieux d'expansion territoriale menés par Israël, et dont les conséquences sont à présent sérieuses. C'est à cause de l'expansion des colonies israéliennes que les pourparlers israélo-palestiniens, organisés après un processus laborieux riche en rebondissements, se trouvent dans l'impasse.

La dynamique de l'appui à la création d'un État de Palestine indépendant et souverain gagne actuellement la communauté internationale sans que personne n'ose l'arrêter. De nombreux pays reconnaissent la Palestine comme un État souverain et indépendant, et leur nombre est désormais de 120. Le combat du peuple palestinien pour récupérer ses territoires occupés et créer un État souverain et indépendant est plus que légitime; sa victoire est assurée.

Ma délégation souhaite saisir cette occasion pour assurer de son plein soutien et de sa solidarité le peuple palestinien dans la lutte justifié qu'il mène pour recouvrer ses droits souverains légitimes, notamment son droit à la création d'un État souverain indépendant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Mahmood (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Allemagne d'avoir programmé cet

important débat public sur la situation au Moyen-Orient. Je voudrais exprimer notre reconnaissance au Ministre d'État au Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne, qui préside le présent débat. Nous adressons également nos remerciements à M. Robert Serry, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, pour son exposé détaillé de ce matin.

La délégation bangladaise s'aligne sur les déclarations faites par les représentants de l'Égypte et du Kazakhstan au nom, respectivement, du Mouvement des pays non alignés et l'Organisation de la coopération islamique. En outre, je voudrais aborder brièvement certains points que le Bangladesh considère comme importants.

Un règlement durable et viable du conflit israélo-arabe, et notamment de la question de la Palestine, qui est au cœur de cette crise de longue date, doit être notre objectif stratégique à tous. Tous les États Membres devraient souscrire sans réserve à cet objectif et consacrer leur plein appui moral, diplomatique, politique et économique à sa prompte réalisation.

Le peuple palestinien se voit nier son droit fondamental à l'autodétermination et à vivre en toute liberté sur son propre territoire, et les déplacés palestiniens se voient priver de leur droit de rentrer chez eux et de vivre dans la dignité et la sécurité. Malheureusement, il s'agit d'un échec collectif de la communauté internationale tout entière, et avant tout, du peuple israélien, qui, bien qu'il ait lui aussi été autrefois privé de ses droits, n'a pas su se montrer à la hauteur des circonstances et garantir aux Palestiniens leur droit fondamental à l'autodétermination et à vivre dans un État souverain qui soit le leur, aux côtés d'Israël. Pour parvenir à une solution durable au Moyen-Orient, il est impératif de régler le problème clef qu'est l'occupation prolongée et illégale des territoires arabes par Israël.

Nous sommes préoccupés par les nombreuses destructions de biens, de maisons, d'institutions économiques, de terres agricoles et de vergers auxquelles se livre la Puissance occupante, ainsi que par la construction du mur, la confiscation de terres et les points de contrôle qui continuent d'être érigés, au mépris du droit international, dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est et alentour, et qui nuisent gravement à une situation socioéconomique déjà catastrophique pour la population palestinienne.

Nous saluons la manière dont le Président Mahmoud Abbas dirige l'Autorité palestinienne et nous nous félicitons de la poursuite des efforts pour édifier un État palestinien, en particulier dans les domaines de la gouvernance, de l'état de droit et des droits de l'homme, des activités de subsistance et des secteurs productifs, de l'éducation et de la culture, de la santé, de la protection sociale et de l'eau.

Mais nous sommes inquiets des opérations militaires israéliennes, de la poursuite de la politique de bouclage et des sévères restrictions imposées à la circulation des biens et des personnes, y compris le personnel humanitaire, de même que des pénuries de denrées alimentaires, de carburant, de fournitures médicales et autres articles essentiels dans la bande de Gaza, qui font des victimes parmi les civils. Nous appelons donc à la plus grande retenue et au respect du droit international humanitaire. À cet égard, il est fort regrettable que l'embarcation civile française, qui naviguait vers Gaza pour apporter une assistance humanitaire, ait été arraisonnée il y a quelques jours.

Ma délégation est convaincue que la quatrième Convention de Genève, les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, le principe de l'échange de territoires contre la paix, le mandat de la Conférence de Madrid, qui garantit le retrait d'Israël de tous les territoires palestiniens jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe, sont les meilleurs moyens de réaliser la solution des deux États.

Le soutien de principe au droit du peuple palestinien à l'autodétermination exprimé aux quatre coins du globe, aux niveaux bilatéral et multilatéral, est un pilier essentiel de la résistance des Palestiniens depuis des décennies. Ma délégation approuve à cet égard le plan « Palestine : la fin de l'occupation et la création de l'État », mis en œuvre par l'Autorité palestinienne pour mettre en place les institutions de l'État palestinien d'ici à septembre 2011.

Nous voudrions évoquer à présent la situation au Liban et dans le Golan syrien occupé. Il est déplorable que l'État occupant viole la souveraineté du Liban ainsi que la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, de manière répétée. Il est également préoccupant de constater que différentes mesures et actions ont été mises en œuvre pour modifier le statut

juridique, physique et démographique du Golan syrien occupé.

En conclusion, je voudrais réaffirmer la position qui a toujours été celle du Bangladesh : la poursuite de l'occupation illégale de la Palestine depuis plus de 60 ans est la cause profonde de la violence, des tensions et de l'instabilité dans la région. Je tiens aussi à réaffirmer notre plein attachement à une paix durable pour tous les habitants de la région, Arabes et Israéliens, et notre profonde détermination à ce que soit créé un État de Palestine indépendant, souverain et viable, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale et vivant en paix aux côtés de tous ses voisins.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Loulichki (Maroc) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public. Je remercie également M. Robert Serry de son exposé très détaillé sur les derniers événements survenus au Moyen-Orient. Comme à son habitude, ma délégation souscrit aux déclarations faites par les représentants de l'Égypte, du Kazakhstan et du Koweït au nom, respectivement, du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de la coopération islamique et de la Ligue des États arabes.

D'emblée, je voudrais dire notre vive inquiétude face à l'impasse prolongée à laquelle se heurtent les efforts internationaux et régionaux pour relancer les pourparlers entre Palestiniens et Israéliens, et ce, d'autant plus étant donné les aspirations juridiques que les Palestiniens se sont fixées pour septembre 2011. Il est indiscutable qu'au niveau international le consensus est unanime autour de la solution des deux États et de la nécessité d'un accord global au Moyen-Orient, dans le respect de la légitimité internationale. Par conséquent, la communauté internationale doit agir de manière stricte et efficace pour créer un climat favorable aux négociations, un climat sans provocations ni mesures illégales ou unilatérales de la part d'Israël, afin de ramener la paix et la prospérité dans la région.

Nous sommes profondément inquiets des obstacles qui empêchent les pourparlers directs entre les deux parties. Dans le même temps, nous sommes convaincus que le processus de paix est un choix nécessaire qui doit impérativement conduire à une paix globale, juste et légitime pour tous les peuples de la région.

Dans ce contexte, le Maroc suit attentivement et avec optimisme les différentes initiatives entreprises par les États-Unis, le Quatuor, l'Union européenne et d'autres acteurs régionaux et internationaux pour favoriser la reprise de négociations directes. Nous espérons que ces efforts permettront de reprendre des négociations sincères et de bonne foi, conformément au droit international, à l'Initiative de paix arabe, à la Feuille de route et aux accords précédemment conclus par les deux parties.

Le Maroc accueille très favorablement l'engagement pris par le Président Obama des États-Unis, dans son allocution du 19 mai 2011, en faveur d'une paix globale et juste entre Palestiniens et Israéliens et de la création d'un État palestinien indépendant, au sein des frontières de 1967 et vivant dans la paix aux côtés d'Israël.

Nous formons l'espoir que cette position, qui est partagée par l'ensemble de la communauté internationale, permettra au peuple palestinien de recouvrer ses droits légitimes et de créer un État indépendant, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale.

À cet égard, le Maroc, dont le Roi, Mohamed VI, préside le Comité d'Al Qods, tient à faire part de ses préoccupations au Conseil et à condamner les mesures prises par Israël à Jérusalem-Est afin de modifier la situation démographique, le statut juridique et l'identité religieuse de la ville, ainsi que les expulsions de Palestiniens auxquelles procède Israël pour construire des routes et des colonies dans cette zone, et au final la judaïser. Toutes ces actions font obstacle à un règlement final. Étant donné l'importance cruciale d'Al-Qods Al-Charif pour tout règlement global de la question israélo-palestinienne, nous demandons à la communauté internationale, et au Conseil de sécurité en particulier, de prendre ses responsabilités et de faire en sorte qu'Israël cesse ces pratiques illégales, respecte les efforts internationaux visant une reprise rapide des pourparlers et y souscrive.

En cette période particulièrement sensible de l'histoire, le monde a les yeux plus que jamais rivés vers l'ONU et les forces internationales et régionales qui s'emploient à s'acquitter de leurs responsabilités politiques et morales envers le peuple palestinien et à faire reprendre les négociations directes. Cela pourrait permettre de redonner au processus le regain d'élan et d'optimisme dont il a besoin pour mener à la paix à laquelle nous aspirons tous.

L'Autorité palestinienne, renforcée par sa réconciliation nationale, continue, au sein du processus de paix, de se montrer le partenaire véritable et efficace qu'elle a toujours été et de démontrer qu'elle est déterminée à trouver une solution durable à la question. Les États arabes, par l'intermédiaire de l'Initiative de paix arabe, ont exprimé leur désir sincère de voir s'instaurer une paix juste et durable.

Le Maroc met la question de Palestine au cœur de ses intérêts régionaux et internationaux et poursuivra ses efforts en vue du règlement de cette question par la voie des négociations directes. Mais cela ne se produira que lorsqu'Israël se sera retiré de tous les territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967, et moyennant la création d'un État palestinien indépendant, ayant pour capitale Jérusalem, dans le respect des droits légitimes du peuple frère de Palestine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante du Kazakhstan.

Mme Aitimova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la déclaration suivante au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Je tiens à souligner une fois de plus que, à compter du 1er juillet, le nom de cette organisation a changé pour devenir l'Organisation de la coopération islamique. Je parle au nom de mon pays, en sa qualité de Président de l'OIC.

Nous savons gré à l'Allemagne de la convocation de la séance d'aujourd'hui consacrée à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. La poursuite du conflit israélo-palestinien et, globalement, du conflit arabo-israélien continue de menacer la paix et la sécurité internationales. Cette question est au centre d'un ensemble de problèmes et d'enjeux de sécurité dont les répercussions ne se limitent pas à la région, mais sont ressenties bien au-delà, et dans le monde entier.

Il est extrêmement malheureux que les efforts du Conseil de sécurité pour trouver une solution à ce conflit aient échoué à maintes reprises en raison du refus d'Israël, la Puissance occupante, de se conformer au droit international et aux résolutions pertinentes des Nations Unies, ainsi que du manque de volonté politique des États Membres de mettre en œuvre les résolutions du Conseil. C'est un fait regrettable, en dépit de l'injonction sans équivoque faite par le Conseil dès le début à Israël, la Puissance occupée, de se retirer du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, conformément au principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force. Le Conseil n'a eu de cesse d'adopter des résolutions appelant à la fin de l'occupation israélienne et à la mise en place de la solution des deux États sur la base des frontières antérieures à 1967, seule solution pouvant garantir la paix et la sécurité entre les deux peuples.

Nous sommes choqués et vivement inquiets de l'escalade des pratiques illégales d'Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Israël, la Puissance occupante, a intensifié ses opérations militaires dans toute la Cisjordanie, allant même jusqu'à effectuer une descente dans un camp de vacances pour enfants et à forcer ces enfants à endurer un sévère interrogatoire. Les forces d'occupation continuent de répandre la peur au sein de la population civile palestinienne, y compris les femmes et les enfants, et de mener de vastes opérations d'arrestation, qui viennent encore augmenter le nombre de Palestiniens emprisonnés et détenus illégalement par Israël.

Parallèlement, Israël continue d'intensifier sa campagne illégale et destructive de peuplement dans le territoire palestinien occupé, et en particulier dans Jérusalem-Est occupée et alentour. Nous condamnons la façon dont Israël fait fi du droit international et des appels unanimes à la cessation complète de ces agissements illégaux. La flambée d'activités de peuplement et de démolition de logements a atteint récemment un degré sans précédent, dans une tentative évidente de poursuite de la colonisation du territoire palestinien occupé et d'instauration de nouvelles modifications illégales des monuments historiques et religieux, de la composition démographique, des caractéristiques et du statut du territoire.

Le groupe de l'OIC est vivement troublé par les attaques dont font l'objet non seulement les civils palestiniens, mais également les activistes pacifistes et les bénévoles d'organisations non gouvernementales internationales. Le groupe de l'OIC redit son inquiétude face à la souffrance infligée au cours des quatre dernières années à quelque 1,5 million de Palestiniens, qui vivent dans des conditions d'une gravité incommensurable, dans une bande de Gaza assiégée suite au blocus illégal et inhumain imposé par Israël, qui constitue une forme des plus condamnables de punition collective. Nous réitérons l'appel à la levée immédiate du blocus et au respect par Israël de toutes ses obligations juridiques au titre du droit international humanitaire.

L'OIC est profondément préoccupée par l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations entre Israël et la Palestine et par le récent échec enregistré à la réunion de Washington par le Quatuor, qui n'a pas réussi à obtenir les résultats qui devraient permettre la reprise des négociations. À sa trente-huitième session, tenue le mois dernier à Astana, le Conseil des Ministres des affaires étrangères de l'OIC a répété qu'un règlement rapide de la question palestinienne était impératif et il a exprimé tout son appui à l'Initiative de paix arabe, qui vise à trouver un règlement durable, global et juste au conflit arabo-israélien.

Les États membres de l'OIC ont également applaudi aux importants efforts consentis par l'Autorité nationale palestinienne en vue du renforcement de ses institutions et ils ont appelé la communauté internationale à saluer les progrès accomplis et à reconnaître l'État indépendant souverain de Palestine sur la base des frontières du 4 juin 1967. L'OIC se joint également à la communauté internationale pour réaffirmer que toutes les mesures et tous les actes, passés ou à venir, d'Israël, la Puissance occupante, qui tendraient à modifier le statut juridique, physique et démographique du Golan syrien occupé ainsi que sa structure institutionnelle, et à y imposer une juridiction et une administration, sont nuls et non avenus, et sans valeur juridique.

La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, ne peut se permettre de perdre encore plus de temps. Elle doit assumer sa responsabilité et prendre immédiatement des mesures décisives pour obliger Israël à se conformer au droit international, et notamment à ses obligations au titre de la Quatrième Convention de Genève, des résolutions pertinentes de l'ONU, du mandat de la Conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route du Quatuor. C'est la mesure qui s'impose de la façon la plus urgente si l'on veut sauver la solution des deux États et partant, instaurer un État de Palestine indépendant, souverain et viable, vivant en paix aux côtés d'Israël.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Falouh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Une fois de plus, le Conseil de sécurité se réunit pour discuter de la dégradation de la situation dans les territoires arabes occupés, dans le cadre du point de l'ordre du jour intitulé « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ». Ce point est centré exclusivement sur le conflit israélo-arabe, la question palestinienne et la façon d'obliger Israël à mettre fin à son occupation de territoires arabes en application des résolutions de la légalité internationale, y compris les résolutions du Conseil de sécurité. Il ne fait référence à aucune autre question qui n'est pas couverte pas la définition historique de ce point.

Mais, au lieu d'axer leur réflexion sur le sujet de ce point de l'ordre du jour, certains tentent malheureusement d'attirer l'attention du Conseil sur d'autres problèmes afin de diluer la nature de cette question, au titre de laquelle le Conseil tente de relancer véritablement le processus de paix, de mettre fin à l'occupation israélienne de terres arabes et de créer un État palestinien sur la base des frontières de 1967. Cependant, la réalité sur le terrain confirme qu'Israël a choisi un mode de comportement systématique auquel certains ne souhaitent pas opposer le principe de la responsabilité internationale. Ce mode d'action contredit les dispositions essentielles du droit international et du droit international humanitaire et met en exergue le mépris par Israël de la légalité internationale.

Au nombre des pratiques les plus odieuses d'Israël, il y a son appropriation coloniale par vol de territoires par le biais de ses activités de colonisation, notamment la confiscation de terres, la démolition de maisons, l'expulsion de citoyens de leurs maisons et leur remplacement par des colons étrangers, la construction du mur de séparation raciste, la judaïsation de la Jérusalem occupée, l'appui aux pratiques oppressantes et extrémistes des colons à l'encontre de Palestiniens désarmés, sous la protection des forces d'occupation, et l'imposition injuste du blocus contre Gaza.

Le 15 mai et le 5 juin, date anniversaire de l'occupation de leurs terres par Israël, Israël a tiré à balles réelles sur des manifestants désarmés, faisant de nombreux martyrs et blessant un grand nombre de personnes. Telle est la nature profondément agressive du terrorisme d'État pratiqué par Israël. Israël s'obstine à refuser de rendre le Golan syrien occupé à sa terre natale, la Syrie, et d'appliquer les résolutions de la communauté internationale, en particulier la résolution 497 (1981), qui déclare l'annexion du Golan syrien occupé nulle et non avenue et sans effet juridique sur le plan international.

Israël poursuit ses politiques d'intimidation et d'oppression des citoyens syriens dans le Golan. Il continue de confisquer des terres, d'agrandir les colonies et de piller les richesses et les ressources du Golan, de déformer son histoire et de dévaliser ses monuments historiques. Il continue de poser des mines sur ce territoire.

Une paix globale et juste ne sera possible qu'après le retrait complet d'Israël de tous les territoires arabes jusqu'aux lignes du 4 juin 1967 et la création d'un État palestinien indépendant, avec Al Qods Al Charif pour capitale. Nous prions le Conseil de sécurité de déployer des efforts sincères et dynamiques pour trouver une solution au conflit israélo-arabe sans tarder et sans solutions partiales. Le Conseil de sécurité se voit offrir une occasion importante de prouver sa capacité à jouer le rôle que lui a confié la Charte en appuyant la demande légitime des Palestiniens, appuyée sur le plan international, de créer un État indépendant sur leur territoire, avec Al Qods Al Charif pour capitale. Cela est réalisable si la Palestine est admise à l'ONU en tant que Membre de plein droit, conformément aux résolutions de la légalité internationale.

À cet égard, nous rappelons la résolution 273 (III) de l'Assemblée générale de 1949, qui fixe les conditions de l'admission d'Israël à l'ONU en tant que Membre de plein droit : respect des principes consacrés par la Charte, et respect du droit du peuple palestinien à créer un État indépendant et du droit des réfugiés palestiniens à retourner dans leurs foyers, desquels ils avaient été expulsés par la force.

Cependant, certains orateurs ont employé des termes subjectifs et exagérés dans leurs déclarations lorsqu'ils ont décrit les événements qui ont eu lieu récemment dans mon pays. Comme chacun sait, depuis le début de ces événements, au cours desquels des groupes ont eu recours à la violence contre les forces de l'ordre et des citoyens syriens innocents, il est devenu évident pour tous au sein du Conseil que certains cherchent à le mêler aux affaires intérieures de mon pays en utilisant des prétextes fragiles et infondés qui n'ont rien à voir avec le rôle ou les responsabilités du Conseil. C'est pourquoi je tiens à souligner que l'objectif et le contenu de ce point de l'ordre du jour sont clairs. Je voudrais faire les observations suivantes.

Le Président syrien, Bashar Al-Assad, a annoncé un plan de réforme globale que le Gouvernement a commencé à mettre en œuvre afin de promouvoir la réconciliation nationale démocratique et d'accroître la participation de tous les citoyens au processus politique et économique, mais aussi de consacrer l'unité nationale et de faire régner l'ordre public pour tous les citoyens. Nous avons envoyé au Secrétaire général une lettre, qui a été publiée sous la cote S/2011/353, dans laquelle nous exposons notre position vis-à-vis de l'évolution récente de la situation en Syrie.

La Syrie a organisé des consultations sur de nouveaux projets de loi sur le pluralisme et la participation des partis politiques en Syrie. À l'issue de ces consultations, il a été recommandé la création d'un conseil suprême des droits de l'homme et d'un comité politique pour réviser la Constitution afin de garantir le pluralisme et le respect des droits de l'homme, la justice sociale, l'état de droit et les droits des femmes et des enfants.

Je tiens à commenter les déclarations faites par certains représentants lorsque des groupes de jeunes ont manifesté devant les Ambassades de France et des États-Unis pour exprimer leur opinion concernant l'ingérence de ces ambassades dans nos affaires intérieures. Nous soulignons que les autorités syriennes sont déterminées à protéger la sécurité de ces deux ambassades. Nous rappelons que des ambassades syriennes ont été attaquées dans certains pays et que les pays où se sont produites ces attaques n'ont pas vraiment cherché à les protéger.

Il est évident que toute réforme intérieure entreprise par un Membre de l'ONU doit être conforme à la Charte des Nations Unies et doit être respectée. Les parties extérieures au pays qui prônent la réforme ne doivent pas traiter par le mépris les réformes profondes entreprises ou compromettre le modèle syrien basé sur la tolérance et la coexistence entre tous les citoyens. Elles ne doivent pas tirer de conclusions d'informations montées de toutes pièces ou fausses ni baser leur analyse sur ces informations. Elles ne doivent pas passer sous silence nos tentatives de réforme ni les crimes commis par des groupes terroristes organisés en Syrie.

Nous aurions aimé entendre dans ces déclarations ne serait-ce qu'un seul mot de condamnation d'Israël, dont les forces ont tiré à balles réelles et de façon indiscriminée sur des manifestants civils sans armes le 15 mai et le 5 juin. C'est ce comportement qui est au cœur de cette question et qui relève du mandat du Conseil de sécurité, conformément aux résolutions pertinentes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je souhaite vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat public en ce moment critique du cours des événements au Moyen-Orient. Cette séance nous permettra certainement d'avoir un aperçu général de la situation actuelle dans la région et du chemin qui reste à parcourir pour parvenir à la paix au Moyen-Orient.

La question de Palestine, depuis le début de l'occupation jusqu'à ce jour, reste l'un des principaux défis et problèmes auxquels est confronté le monde. L'occupation représente la plus pénible et la plus profonde tragédie humaine de l'histoire moderne. Plus de six décennies de massacres, de destruction de maisons, d'embargos, d'enlèvement et d'emprisonnement de personnes, d'agressions contre les voisins et autres, et de violations du droit international et du droit international humanitaire ont accompagné cette occupation.

Le régime israélien continue de défier le droit international en maintenant un bouclage illégal et inhumain imposé aux Palestiniens, particulièrement dans la bande de Gaza, entré maintenant dans sa cinquième année. Un récent rapport de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient indique que le chômage au sens large à Gaza, au cours du deuxième semestre de 2010, a atteint un taux record de 45,2 %, l'un des plus élevés au monde. L'arraisonnement d'un autre bateau civil, le *Dignité-Al Karama*, par le régime israélien constitue encore une autre violation du droit international. Le bouclage inhumain est une source de grave préoccupation dans le monde entier pour tous ceux qui ont exprimé leur appui à des actions humanitaires comme celle de la flottille de la liberté et le *Dignité-Al Karama* et demandé que le bouclage de Gaza soit immédiatement levé.

Les États qui soutiennent le régime israélien se sont couverts de honte car, d'un côté, ils prétendent défendre les droits de l'homme, le droit international et le droit international humanitaire, tout en appuyant dans le même temps l'occupation, les colonies de peuplement illégales et toutes les violations du droit international par le régime brutal occupant la Palestine. L'histoire du régime israélien n'est rien d'autre que crime, meurtre d'hommes, de femmes et d'enfants, utilisation d'armes interdites et entassement d'armes nucléaires, assassinats aveugles, attaques contre des civils et des convois d'aide dans les eaux internationales, et crimes de guerre au Liban et en Palestine. Tous ces actes inhumains sont devenus les agissements coutumiers du régime d'occupation. Il ne fait aucun doute qu'appuyer ce régime revient à appuyer l'occupation, les massacres, les assassinats et les violations des droits de l'homme.

Parvenir à un règlement pacifique et juste de la question palestinienne est essentiel pour réaliser une paix et une stabilité globales et durables au Moyen-Orient et au-delà. À notre avis, une paix durable en Palestine et dans la région n'est possible que si la justice est assurée, si les politiques discriminatoires et racistes prennent fin, ainsi que l'occupation de la Palestine et d'autres territoires occupés. Aujourd'hui, nous constatons que de plus en plus d'États rejoignent les rangs de ceux qui ont déjà reconnu la Palestine en tant qu'État indépendant. Cela indique clairement que la cause palestinienne bénéficie d'un nouvel élan.

S'agissant de la Syrie, on a essayé évidemment de susciter des sensibilités sectaires et de provoquer des tensions et des divisions confessionnelles, tactique éprouvée des régimes autoritaires. Ces tentatives malveillantes sont inutiles et vaines et ne porteront pas atteinte à la stabilité du pays. Les ennemis de l'humanité refusent et ont toujours refusé que le peuple syrien reste uni, indépendant et développé. Mais le peuple syrien sait que la clef de son indépendance et de sa dignité est l'unité et la résistance aux velléités malveillantes et subversives.

Le régime israélien persiste dans sa politique d'agression contre le Liban en violant constamment son territoire, ses eaux territoriales et son espace aérien et en refusant de se retirer des villages libanais occupés. Cette occupation et ces actes d'agression doivent cesser immédiatement.

Avant de terminer, je voudrais répondre au représentant du régime israélien qui a fait référence à mon pays ce matin dans cette salle. Il n'est pas surprenant qu'en formulant des accusations infondées contre le programme nucléaire iranien, le régime sioniste ait essayé, de façon ridicule, de détourner l'attention de son long et sombre catalogue de crimes et d'atrocités, comme l'occupation, l'agression, le militarisme, le terrorisme d'État et les crimes contre l'humanité. C'est un fait bien connu la mise au point clandestine et la possession illégale d'armes nucléaires

par le régime israélien constituent une menace d'une gravité sans égale pour la paix et la sécurité internationales. Le régime israélien a clairement défié la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui lui ont demandé à maintes reprises de renoncer à l'arme nucléaire et d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Malheureusement, l'inaction des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies face à ces politiques et pratiques israéliennes ont enhardi ce dangereux régime. Le Conseil doit condamner le régime israélien pour la possession d'armes nucléaires, l'obliger à se débarrasser de l'arme nucléaire, lui demander d'adhérer au TNP sans plus de retard et exiger de lui qu'il place toutes ses installations nucléaires sous les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En fait, on ne peut instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient aussi longtemps que l'impressionnant arsenal nucléaire israélien continue de représenter une menace pour la région et au-delà.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 50.